

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 01/03/2023

Admission numéro : **RACC-07-25**

Société titulaire

TUBOSIDER SPA
Strada Statale 231, N8/A
12066 Monticello d'Alba
Italie

Dispositifs Raccordés

3N .TU-brl.104

TUBOSIDER S.p.A.
Barrière de sécurité en acier pour accotement
d'entraxe 1,5 mètre.
Certificat CE n°485/2131/CPR/2016

GBA

Barrière béton coulée en place

Générique français

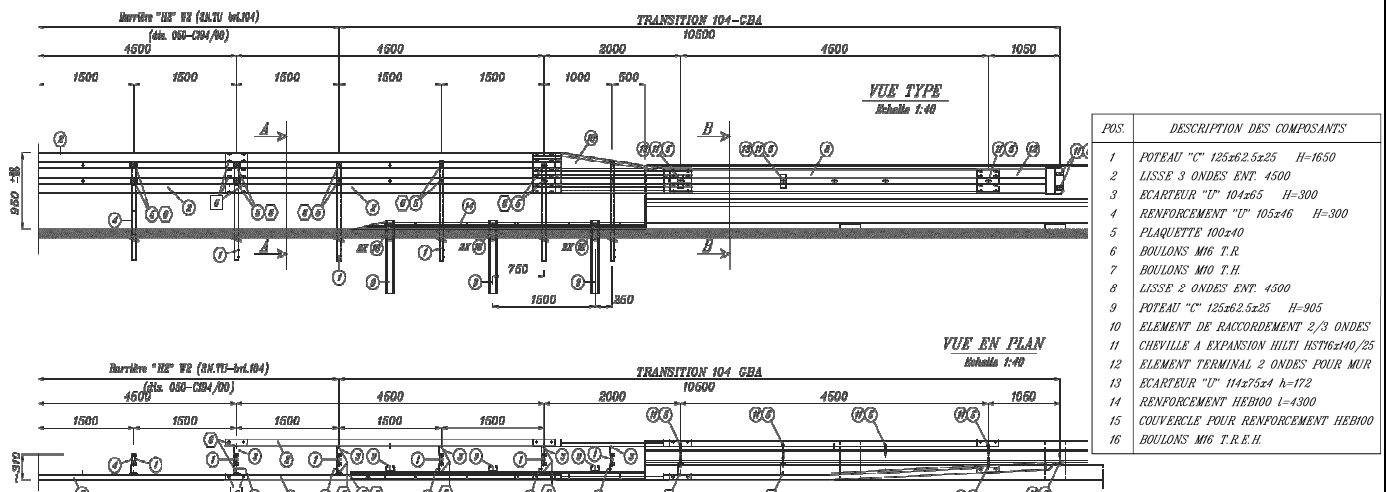
Description du raccordement

Raccordement : **TR104GBA**

Raccordement avec pièces spécifiques

Evaluation par simulation numérique

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue :

H2

Largeur de fonctionnement :

W3 (0.9m)

Marquage



Etiquette apposée sur les pièces spécifiques du raccordement (pieu, écarteur, lisse 2 ondes, lisse de raccordement 3/2 ondes, élément d'extrémité, renfort HEB et capot associé)

La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

DECISION D'ADMISSION Le 28/06/2019 sous N°RACC-07-25 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2023	DISPOSITIFS DE RETENUE RACCORDEMENTS DE BARRIERES DE SECURITE
Adresse du titulaire : Tubosider SpA Strada Statale 231, N8/A 12066 Monticello d'Alba Italie	Représentée par : DESAMI France 765, Avenue des frères Lumière 69250 Neuville sur Saône France
<i>Site(s) de production</i>	
Tubosider S.p.A (Monticello d'Alba, Italie)	
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Raccordements et extrémités de file performantes des dispositifs de retenue" révision 5	
Dénomination: TR104GBA Systèmes raccordés:	
3N .TU-brl.104 485/2131/CPR/2016	GBA <i>Barrière béton coulée en place selon norme française</i>
Type d'évaluation: B: Simulations numériques	
La fiche technique du 01/03/2023 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 29/02/2024 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
<p>Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p> 